



ASSOCIATION FRANCAISE DES AFICIONADOS PRACTICOS

Chez Hervé GALTIER 14 Rue de la Garrigue 30000 NIMES

06.11.58.50.11

06.81.31.45.65

FICHE DE RENSEIGNEMENTS & D'INSCRIPTION

2011 / 2012

GROUPE PRACTICOS DE SALON (G.P.S)

NOM

PRENOM(S)

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

TELEPHONE

E-MAIL

N° SECURITE SOCIALE

MUTUELLE

VACCINS à JOUR (1)

OUI

NON

GROUPE SANGUIN

→ COTISATION

100 €

MODE DE PAIEMENT (1)

chèque

espèces

→ Si en cours de saison, ou lors d'un stage, vous souhaitez sortir devant du bétail, l'assurance individuelle accident sera obligatoire.

→ Si en cours de saison, vous désirez rejoindre le Groupe Devant du Bétail (G.D.B.), vous devrez régulariser 100 € à l'association pour la période d'avant janvier, 70 € pour la période de février à avril et 10 € d'avril à fin juin.

A cela, vous régularisez le cas échéant, 50 € d'assurance individuelle accident obligatoire.

DATE

SIGNATURE (2)

(1) Rayez la mention inutile. Libellez les chèques à l'ordre de « l'Ass. des Aficionados Practicos »

(2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »



ASSOCIATION FRANCAISE DES AFICIONADOS PRACTICOS

Chez Hervé GALTIER 14 Rue de la Garrigue 30000 NIMES

06.11.58.50.11

06.81.31.45.65

FICHE DE RENSEIGNEMENTS & D'INSCRIPTION

2011 / 2012

GROUPE DEVANT DU BETAIL (G.D.B.)

NOM

PRENOM(S)

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

TELEPHONE

E-MAIL

N° SECURITE SOCIALE

MUTUELLE

VACCINS à JOUR (1)

OUI

NON

GROUPE SANGUIN

➔ **COTISATION** devant du bétail :

300 €*

* Assurance complémentaire individuelle accident obligatoire (Cf. statuts) incluse. (50 €)



Si vous possédez déjà une assurance complémentaire individuelle accident, veuillez nous fournir obligatoirement la photocopie lors de l'inscription; la cotisation devant du bétail ne sera plus que de 250 €

MODE DE PAIEMENT (1)

chèque

espèces

* L'assuré se voit garantir en cas d'accident sans tiers responsable et donc par un toro ou une vache :

- Décès : 10 000 €
- Invalidité : 15 000 €
- Indemnité journalière : 15 € / jour
- Frais médicaux en complément à un régime obligatoire 2 000 €

DATE

SIGNATURE (2)

(1) Rayez la mention inutile. Libellez les chèques à l'ordre de « l'Ass. des Aficionados Practicos »

(2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »



ASSOCIATION FRANCAISE DES AFICIONADOS PRACTICOS

Chez Hervé GALTIER 14 Rue de la Garrigue 30000 NIMES

06.11.58.50.11 06.81.31.45.65

FICHE DE RENSEIGNEMENTS & D'INSCRIPTION

2011 / 2012

GROUPES PRACTICOS CONFIRMES (G.P.C.)

NOM

PRENOM(S)

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

TELEPHONE

E-MAIL

N° SECURITE SOCIALE

MUTUELLE

VACCINS à JOUR (1)

OUI

NON

GROUPE SANGUIN

→ COTISATION

1150 €*

* Assurance complémentaire individuelle accident obligatoire (Cf. statuts) incluse. (50 €)



Si vous possédez déjà une assurance complémentaire individuelle accident, veuillez nous fournir obligatoirement la photocopie lors de l'inscription; la cotisation devant du bétail ne sera plus que de 1100 €

MODE DE PAIEMENT (1)

chèque

espèces

* L'assuré se voit garantir en cas d'accident sans tiers responsable et donc par un toro ou une vache :

- Décès : 10 000 €
- Invalidité : 15 000 €
- Indemnité journalière : 15 € / jour
- Frais médicaux en complément à un régime obligatoire 2 000 €

DATE

SIGNATURE (2)

(1) Rayez la mention inutile. Libellez les chèques à l'ordre de « l'Ass. des Aficionados Practicos »

(2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »